

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Demande de permis d'urbanisme**



Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : **Rue Victor Allard, 177**

Identité du demandeur : **URBANITY S.A. c/o LETIER Alexandre**, Avenue des Villas, 28,
1060-SAINT-GILLES

Objet de la demande (nature de l'activité principale) permis d'urbanisme n°16-39262-09 -
transformation d'un bâtiment en un ensemble de logements

Périmètre et zone :

- du plan régional d'affectation du sol : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

- PRAS (art. 0.6) : prescriptions générales :
- Actes et travaux de nature à porter atteinte à l'intérieur de l'îlot.

L'enquête publique se déroule du **03 mai 2010 au 17 mai 2010 inclus**.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **02 juin 2010** (heure à déterminer),
en la salle du Conseil communal sise Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être
consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 rue Auguste Danse, au rez-
de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 et 12 heures
- le mardi entre 17 et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration
communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus le matin entre 9 et 12 heures ou sur
rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins au plus tard le **17 mai 2010** à l'adresse
suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête, auprès de l'agent désigné à cet effet au service
de l'Urbanisme, le mercredi matin.

*Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au collège
des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.*

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 03/05/2010.

Le Secrétaire communal,
Frieda THEYS.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.